

*Pouvoir d'emprunt*

Du côté des impôts, du côté des recettes, quel rôle la Chambre a-t-elle à jouer? Le nouveau régime fiscal a force de loi en fait depuis le 19 avril, jour où le ministre des Finances a présenté son budget. Bien sûr, il faudra bien un jour que nous votions certaines modifications à la loi de l'impôt sur le revenu. Mais ce sera rétroactivement au 19 avril, ce qui fait qu'on n'y peut rien changer en réalité. Donc, du côté des dépenses, il n'y a pas de contrôle parlementaire. Le gouvernement ne nous renseigne pas correctement parce qu'il peut tout changer du jour au lendemain, comme il l'a déjà fait.

Du côté des impôts, nous étions dans la situation ridicule de ne pas avoir un mot à dire dans ce qui était proposé. Donc cela en fait a force de loi. Quand il n'y a pas correspondance, on présente un projet de loi réclamant un pouvoir d'emprunt de 19 milliards de dollars. On pourrait dire à juste titre: «Lorsqu'on dépense plus que ce qu'on perçoit, on doit emprunter et, par conséquent, le pouvoir d'emprunt devrait combler l'écart. N'est-ce pas, monsieur le Président? Non, il n'en est rien. Le pouvoir d'emprunt ne représente pas l'écart entre les recettes et les dépenses. Nous savons que le pouvoir d'emprunt est de quatre ou cinq milliards de dollars plus élevé. Cette façon de procéder est tout à fait absurde.

Si nous voulions être honnêtes ici, nous ne devrions pas percevoir frauduleusement des indemnités des contribuables canadiens . . .

**M. Cosgrove:** Parlez pour votre propre compte.

**M. Andre:** . . . à titre de député.

**M. Cosgrove:** Vous n'êtes jamais ici. Vous devez être à la Chambre pour pouvoir faire des remontrances.

**M. Andre:** Voilà le porte-parole du gouvernement, le ministre en second des Finances qui dit: «Parlez pour votre propre compte».

**M. Cosgrove:** Vous devez être à la Chambre pour pouvoir faire des remontrances. Vous êtes toujours absent.

**M. Andre:** Le ministre en second des Finances n'a encore fait aucun apport. S'il faisait au moins quelques remarques sérieuses à la Chambre de temps à autre il justifierait peut-être une fraction de ce qu'il reçoit des contribuables.

**M. Cosgrove:** Au moins je suis ici.

**M. Andre:** Il dit qu'au moins il est ici. C'est un chien savant qui dit: «Au moins, je suis ici. Que voulez-vous de moi, monsieur? Oui, oui, monsieur». On pourrait le remplacer par un nounours avec un bras mécanique. C'est tout ce dont on a besoin. Un nounours avec un bras mécanique pourrait faire ce qu'il fait. Ce n'est pas pour cela que nous sommes élus. Ce n'est pas ce que la population attend de nous.

**M. Cosgrove:** Elle s'attend à ce que nous soyons présents à la Chambre.

**M. Andre:** C'est pourquoi nous, plus particulièrement les députés ministériels, affirmons à tort à nos électeurs que nous les représentons ici. C'est absurde. Nous ne le faisons pas parce que nous n'avons aucun pouvoir pour agir. Nous sommes des impuissants.

Nous ne pouvons rien faire à la Chambre pour le compte de nos électeurs. N'importe quel député honnête, en face, le

reconnaîtra. Nous ne faisons que regarder tranquillement passer devant nos yeux des sommes énormes: des dépenses de 89 milliards de dollars, des impôts de 70 milliards de dollars, des emprunts de 19 milliards de dollars. Les zéros ne cessent de s'additionner, et nous ne nous en préoccupons pas le moins du monde. Ce seront donc les prochaines générations qui en feront les frais. «Et après? Nous ne serons plus ici. Nos successeurs s'occuperont de cela. Qu'est-ce que cela peut bien nous faire? Nous serons alors sénateurs ou présidents du CN, d'Air Canada et d'autres importants organismes publics pour avoir su être les loyales marionnettes du pouvoir et avoir su dire «oui, monsieur» au bon moment». Le gouvernement ne s'inquiète que de cela et c'est bien ce qui est tellement frauduleux.

Si nous nous préoccupons vraiment du trésor public, les projets de dépenses, d'imposition et d'emprunt seraient présentés en même temps et n'auraient force de loi qu'une fois que la Chambre en aurait jugé. C'est comme cela que les choses vont aux États-Unis, en Australie et dans les pays où règne encore la démocratie. Il y a longtemps que nous aurions dû revenir à ce système.

**M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster):** Monsieur le Président, à l'instar de tout le monde de ce côté-ci de la Chambre, je prends la parole au sujet du projet de loi C-151, projet de loi qui ne comporte qu'une page de huit pouces sur dix pouces, ou huit sur onze, et qui autorise, au total, l'emprunt de 14 milliards de dollars plus, en sus des cinq milliards de dollars reportés d'un emprunt déjà autorisé, un autre projet de loi portant pouvoir d'emprunt de 14.7 milliards de dollars. En outre, une disposition du projet de loi prévoit que le 31 mars 1984 tout pouvoir d'emprunt non utilisé et excédant 2 milliards de dollars—une petite addition au fonds servant à des pots-de-vin, un petit extra pour s'amuser—sera annulé, car, après tout, deux milliards de dollars, ce n'est pas beaucoup.

C'est la septième fois cette session que le gouvernement demande à la Chambre des communes d'approuver un pouvoir d'emprunt compte tenu du fait qu'il dépense plus vite qu'il ne perçoit de recettes. Ce serait acceptable si les dépenses gouvernementales et l'énorme déficit accumulé avaient contribué au bien-être des Canadiens qui, en fait, ont la responsabilité de rembourser la dette.

En 1982-1983, le gouvernement a présenté à la Chambre quatre projets de loi portant pouvoir d'emprunt. Le projet C-143 était le plus important qu'un gouvernement n'ait jamais présenté dans toute l'histoire du Parlement. Le fédéral a usé et abusé de cette autorité, que tous les gouvernements doivent avoir, et il a encore 16 milliards de disponibles en vertu de ce dernier projet de loi, le C-145. Il reste encore 16 milliards du projet de loi C-143. Les prévisions du gouvernement pour l'année financière en cours sont de 26.7 milliards. Par conséquent, compte tenu de ces 16 milliards, il n'a besoin que de 10.7 milliards. Comme le député de Vancouver-Centre (M<sup>lle</sup> Carney) le faisait remarquer, si l'on prend en considération le solde de trésorerie du gouvernement, celui-ci pourrait se contenter d'emprunter 7.7 milliards de dollars. Il ne lui faut pas plus.